



Public

Céréaliier Eleveur Porteur de projet



Modalités

A la Chambre d'agriculture

PRESTATION

Centres de formalités des entreprises



Public :

Toute personne physique ou morale exerçant à titre principal ou secondaire des activités agricoles.



Notre service

- Accueil permanent à la Chambre d'agriculture (site de Bras-sur-Meuse - Maison de l'Agriculture - Zone du Wameau - LA WARPILLIERE - 55100 BRAS SUR MEUSE)
- Prise en charge de vos déclarations et de leur enregistrement



Modalités

DURÉE : Variable selon le forfait.

DOCUMENT REMIS : Un dépôt de déclaration..

Selon forfait, nous contacter pour plus d'information.